



11/15 PLACE DE LA BOURSE  
75061 PARIS CEDEX 02 - 01 40 41 46 46

Surface approx. (cm²) : 319

Page 1/1

## Aide juridictionnelle: des "assises" pour mettre fin à "une sous-justice"

PARIS, 30 jan 2007 (AFP) - Le ministère de la Justice a accueilli mardi des "assises de l'aide juridictionnelle" (AJ), destinées à recueillir des propositions de réforme de ce système d'accès au droit pour les plus démunis qualifié de "sous-justice" par les représentants des avocats.

L'AJ est une aide versée par l'Etat aux avocats pour qu'ils puissent défendre les justiciables les plus démunis. Les avocats exigent un rattrapage d'augmentation à hauteur de 15%, conformément à des promesses du gouvernement Jospin fin 2000.

S'adressant au Garde des Sceaux, Pascal Clément, à l'ouverture des assises, le président du Conseil national des barreaux (CNB) Paul-Albert Iweins s'est dit "porteur d'un message" des avocats participant "quotidiennement et au-delà du raisonnable" à ce système d'aide.

"Ils ne veulent plus être associés à ce qui s'apparente à une sous-justice, exercée par des avocats considérés comme étant de catégorie inférieure au bénéfice des justiciables de seconde zone", a déclaré le président du CNB, qui représente les 45.000 avocats de France

Quatre journées d'action nationale pour la revalorisation de l'AJ avaient été organisées par la profession à l'automne, la dernière en date, le 18 décembre, réunissant 5.000 avocats dans les rues de Paris.

Ce jour-là, Pascal Clément s'était vu remettre par une délégation de manifestants de premières propositions de réforme, dans la perspective des "assises de l'accès au droit et de l'aide juridictionnelle".

L'objectif de ces assises, organisées sur une journée autour de quatre ateliers, réunissant avocats et magistrats, est d'"être à même dans quelques semaines de proposer un premier train de mesures", a déclaré mardi le ministre.

M. Iweins a rappelé que les avocats appelaient à "un rattrapage de la revalorisation des indemnités d'AJ à hauteur de 15% (contre 8% consentis par le gouvernement dans le budget 2007, ndr), au vote d'un texte donnant à l'assurance de protection juridique un véritable caractère de moyen d'accès au droit et à une refonte globale du système de l'AJ".

mad/dar/js